



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## lutte contre l'exclusion

Question écrite n° 35786

### Texte de la question

Mme Nathalie Gautier attire l'attention de Mme la secrétaire d'État à la lutte contre la précarité et l'exclusion sur les conséquences en matière sociale des habituelles promesses faites par le Gouvernement aux associations luttant contre l'exclusion et non tenues. Les rapports (Fondation Abbé Pierre, CERC, etc.) se succèdent pour témoigner des difficultés que rencontre un nombre accru de citoyens. De nombreux cris d'alarme sont lancés depuis plusieurs mois par des associations et des professionnels du domaine social, médico-social et de la santé. Les structures oeuvrant dans ces domaines sont confrontées à des contraintes administratives grandissantes et doivent faire face à des gels de crédits et des promesses de financements gouvernementaux non assortis de délais de versement et qui mettent en péril leur équilibre budgétaire. Elles ont ainsi de plus en plus de mal à répondre aux besoins d'une société gravement frappée par l'exclusion suite à l'aggravation du chômage en 2003. Face à cette situation et à l'inertie du Gouvernement, sa réponse annoncée précipitamment en février apparaît bien terne et peu respectueuse des interpellations des acteurs sociaux et des associations qui mènent sur le terrain des actions notoires contre l'exclusion. En effet, elle s'étonne de la voir se prévaloir de ce qu'elle appelle une « rallonge » budgétaire au profit de ces structures, alors que le Gouvernement ne leur a toujours pas attribué les sommes prévues. Aussi, elle souhaite connaître les dispositions financières qu'elle compte prendre rapidement pour soutenir réellement les associations qui oeuvrent en faveur des publics fragilisés.

### Texte de la réponse

L'attention de la ministre déléguée à la lutte contre la précarité et l'exclusion est appelée sur les inquiétudes financières des associations. Dans le domaine de la lutte contre les exclusions, les associations sont le relais de proximité indispensable de l'action des pouvoirs publics en la matière. Elles vont au devant des personnes les plus démunies, travaillent dans l'urgence mais également sur le long terme en faveur de l'insertion et de l'accompagnement de ces publics. C'est pourquoi en 2003, le Premier ministre a décidé de débloquer 145 millions d'euros de crédits supplémentaires, portant ainsi l'enveloppe de la lutte contre les exclusions à 671 578 857 euros. Ces crédits ont permis de renforcer le dispositif d'accueil et d'hébergement, d'anticiper le plan hivernal 2003-2004 et de régler les situations financières des associations les plus en difficulté. Cette augmentation de 15 % du budget inscrit en loi de finances initiale constitue un effort sans précédent qui sera soutenu en 2004.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Nathalie Gautier](#)

**Circonscription :** Rhône (6<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35786

**Rubrique :** Politique sociale

**Ministère interrogé :** précarité et exclusion

**Ministère attributaire** : précarité et exclusion

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 16 mars 2004, page 1983

**Réponse publiée le** : 15 juin 2004, page 4528